

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

|   |   |
|---|---|
| <b>DELIBERATION N°CP2023-09/7/59<br/>DOSSIER N°5902</b> | <b>PROGRAMMES 'PETITES VILLES DE DEMAIN" (PVD) :<br/>BOUSSAC, CHAMBON SUR VOUEIZE, GENOUILAC ET<br/>BENEVENT L'ABBAYE</b> |
|---|---|

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : PROGRAMMES 'PETITES VILLES DE DEMAIN" (PVD) :  
BOUSSAC, CHAMBON SUR VOUEIZE, GENOUILAC ET BENEVENT  
L'ABBAYE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération CD2021-02/3/7 du 12/02/2021 relative au programme « Petites Villes de Demain »,  
VU la délibération CP2021-2/7/39 du 26/02/2021 adoptant le partenariat entre le Conseil départemental et la Caisse des Dépôts et Consignations,  
VU le comité de régulation du 4 juillet 2023,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-09/7/59 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Politiques territoriales,*

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, au titre de la convention avec la Banque Des Territoires (BDT), les aides ci-après ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes seront imputées sur le Chapitre 204 Article 2041481 Fonction 62 du Budget départemental.

- **12 000 €** à la Commune de Boussac pour l'**Etude pré-opérationnelle pour la mise en valeur du vieux Boussac par la signalétique**, dont 10 000 € (25%) sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et 2 000€ (5%) sur les fonds du Département soit au total 30 % d'une dépense éligible de 40 000 € H.T ;

Ne prend pas part au vote :

M. Franck FOULON, Elu Maire de Boussac

**Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- **3 000 €** à la Commune de Chambon sur Voueize pour l'**Etude pré-opérationnelle pour la revitalisation du quartier de la Motte (requalification et aménagement)**, dont 2 500 € (50%) sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et 500€ (10%) sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de 5 000€ H.T ;

**Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- **1 890 €** à la Commune de Genouillac pour l'**Etude de faisabilité –Réimplantation d'une activité commerciale de boucherie –traiteur**, dont 1 575 € (50%) sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et 315€ (10%) sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de 3 150€ H.T ;

**Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- **3 000 €** à la Commune de Bénévent l'Abbaye pour l'**Etude pré-opérationnelle de la réhabilitation de l'immeuble « Gayaud »**, dont 2 500 € (50%) sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et 500 € (10%) sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de 5 000€ H.T ;

- **1 200 €** à la Commune de Bénévent l'Abbaye pour l'**Etude pré-opérationnelle de la réhabilitation de l'immeuble « Pigerol »**, dont 1 000 € (50%) sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et 200 € (10%) sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de 2 000€ H.T.

Ne prend pas part au vote :

M. Bertrand LABAR, Elu 2ème adjoint Mairie de Bénévent L'Abbaye

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

251244  
Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 05/10/2023

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20231003-CP2023252-DE